

Les avocats plaident pour une autre garde à vue

RÉFORME Les barreaux de Nice et Grasse ont suivi la grève contre le projet gouvernemental hier. Conséquence : une justice au ralenti

« Nous avons décidé de mener un combat. Celui de la défense des droits fondamentaux et des droits des citoyens. » M^e Patrick Le Donne, le bâtonnier de Nice, donne le ton. Les avocats sont en colère et le font savoir. Hier, ils ont suivi le mouvement de grève générale contre la réforme de la garde à vue, telle que l'envisage le gouvernement. Du coup, la justice a tourné au ralenti sur la Côte d'Azur, comme partout ailleurs en France. Décryptage.

Qui a appelé à la grève ?

Le Conseil national des barreaux et la Conférence des bâtonniers ont appelé à une semaine d'action, avec cette journée en point d'orgue. Appel très largement suivi dans les A.-M., relayé par les barreaux de Nice (1 057 avocats) et de Grasse (607). Objectif : « Sensibiliser les parlementaires et l'opinion publique », dit la motion du conseil de l'ordre de Nice. « Faire comprendre aux justiciables que le projet de loi porte atteinte aux libertés individuelles », explique le bâtonnier de Grasse, Michel Valiergue.



Même chose à Nice, où seul le procès d'assises s'est tenu normalement. (Photo C. C.)



Aucun avocat du barreau de Grasse n'a plaidé hier aux audiences du tribunal de grande instance de Grasse. (Photo M.T.)

Pourquoi contestent-ils la réforme en l'état ?

Le projet gouvernemental, présenté hier à la commission des lois de l'Assemblée nationale, ne donne à leurs yeux pas assez de place aux avocats dans la procédure. « Il ne s'agit pas d'un combat corporatiste », précise toutefois Patrick Le Donne.

Que préconisent-ils ?

La profession souhaite que

tous les justiciables, mis en cause ou victime, soient assistés d'un avocat dès leur convocation par les services d'enquêtes. Que le recours à la garde à vue reste exceptionnel. Et que soit créé un budget dédié à la garde à vue et la rémunération de l'intervention de l'avocat, sur la base d'un taux horaire de 122 €.

Quel impact sur l'activité judiciaire ?

À Nice, hormis le procès d'assises, toutes les audiences ont été renvoyées hier dans les tribunaux, qu'ils soient de grande instance, de commerce, administratif ou encore aux prud'hommes. Autant d'affaires qui, vu l'engorgement de la justice, ne seront jugées que dans plusieurs mois.

À Grasse, le mouvement a commencé dès lundi. Les avocats ont notamment suspendu leurs interventions aux audiences du tribunal pour enfants et de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Et

cela jusqu'à vendredi.

Les avocats peuvent-ils être entendus ?

En tout cas, ils ont vu avec satisfaction les parlementaires retoquer la réforme : le principe de l'audition libre, qui les irritait tout particulièrement, a été rayé hier.

Et ensuite ?

S'ils n'obtiennent pas satisfaction, les avocats envisagent d'autres actions à venir. « Descendre dans la rue, manifester devant la sous-préfecture », imagine le bâtonnier de Grasse, Michel Valiergue. Quoi qu'il en soit, M^e Le Donne « espère bien que tout sera réglé avant le 1^{er} juillet 2011 », soit la date limite pour que la France se mette en conformité avec les normes européennes. Le bâtonnier de Grasse est plutôt confiant : « Le projet tel qu'il est ne peut pas passer. Il a déjà été condamné par l'Europe et retoqué par le Conseil constitutionnel ». C.C. ET M.T.